



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal

P A M P I G N Y

Pampigny, le 12 mars 2009

**Préavis municipal no 1-2009
demandant un crédit de Fr. 90'000.-- pour la construction
d'un couvert à bois à la Moutonnerie**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Suite à la fermeture des scieries des environs, la commune a pris l'option de revaloriser les bois de nos forêts en développant le marché des planches, chevrons, carrelets etc. Les bois sont sciés par une scie mobile et entreposés actuellement à côté de la Moutonnerie et du hangar à copeaux, exposés à la pluie et au vent.

La construction d'un couvert, collé au bâtiment de la moutonnerie, permettrait donc de stocker ce bois à l'abri, dans des conditions de manutention optimales.

Données techniques :

- dimensions 17 m x 9 m
- hauteur 6.8 m permettant de travailler avec un frontal
- charpente bois
- parois en bois ajourées
- fermé sur 3 côtés, sans fenêtres
- toiture tôle thermolaquée (comme Moutonnerie existante)

Coût de la réalisation

Charpente	Fr.	45'500.—
Maçonnerie	Fr.	14'500.—
Fournitures pour la toiture	Fr.	10'200.—
Montage par l'équipe forestière	Fr.	10'000.—
Mise à l'enquête	Fr.	2'000.—
Divers et imprévus	Fr.	7'800.--
Total	Fr.	90'000.--

Financement

Ces travaux seront entièrement financés par la bourse communale sans recourir à l'emprunt. Ils seront amortis intégralement à la fin des travaux.

Conclusions

Vu ce qui précède et ouï le rapport des commissions des finances et d'urbanisme, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Pampigny

- vu le préavis no 1-2009 du 12 mars 2009
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

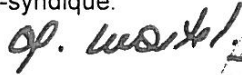
décide

d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 90'000.-- pour la construction d'un couvert à bois à la Moutonnerie.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2009

Au nom de la municipalité

la vice-syndique:



Agnès Martel



la secrétaire :



Béatrice Moser